



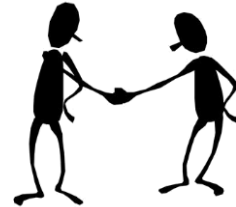
École Saint-Mathieu
225 rue Hubert, Beloeil
(Québec) J3G 2S8
Tél.: 450 467-9309

Mes règles de conduite 2017-2018

MESSAGE AUX PARENTS

Pour conduire les élèves à la réussite, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, s'ouvre sur une déclaration ferme à propos des trois grandes missions de l'école :

- Instruire, avec une volonté réaffirmée
- Socialiser, pour apprendre à mieux vivre ensemble
- Qualifier, selon des voies diverses



L'école s'engage à apprendre à l'élève à interagir pacifiquement avec les autres et à promouvoir l'ouverture et la tolérance envers les différences individuelles. L'école s'engage également à conscientiser l'élève au fait que sa collaboration et sa participation contribuent à améliorer la vie en société.

L'école se veut un lieu où chaque personne est acceptée avec sa personnalité, sa culture, ses forces, ses faiblesses et où elle peut s'épanouir comme individu.

L'acquisition d'une discipline personnelle, le développement de relations positives avec les autres et le respect de ses engagements développent l'autonomie et le sens des responsabilités de l'élève.

Dans cette tâche, la collaboration des parents est essentielle. Nous devons situer nos actions dans un contexte éducatif. Nous vous invitons à prendre connaissance des règles de conduite décrites dans ce document; discutez-en avec votre enfant, puis invitez-le à signer le Passeport joint à ce document. De cette façon, il sentira que ses parents, le personnel de l'école et lui-même, sont associés afin qu'il devienne un citoyen respectueux, responsable et autonome.



MESSAGE AUX ÉLÈVES

Un code de vie : pourquoi?

Ton école Saint-Mathieu est une petite société de quelques centaines d'élèves. Afin d'assurer la sécurité de chacun et les relations harmonieuses entre les personnes qui y vivent (élèves et adultes), nous te présentons le code de vie.

Nous souhaitons développer chez toi:

- ton autonomie
- ta façon de vivre en groupe
- ton ouverture aux autres



Le Passeport : c'est quoi?

Le Passeport est composé de règles et de mesures de sécurité permettant d'assurer le bon fonctionnement de notre milieu de vie. Il précise les comportements et les attitudes attendus de chaque élève.

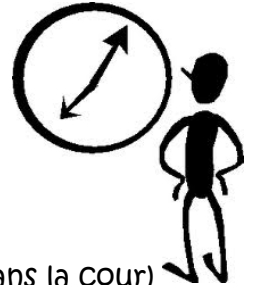
Tu trouveras dans les pages qui suivent la description des attentes que nous avons envers toi.

Afin de t'encourager à garder une bonne conduite à l'école et de valoriser les comportements, une « activité récompense d'étape » sera organisée par les enseignant(e)s, pour les élèves méritants. Tout au long de l'année, un comportement exceptionnel pourrait être souligné.

Tu y verras aussi les conséquences pour les différents manquements.

RÈGLES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE SAINT-MATHIEU

EN TOUT TEMPS



1. PONCTUALITÉ ET CIVISME

- A. J'arrive à partir de 7 h 45 le matin et de 12 h 25 le midi (surveillance dans la cour)
- B. Dans la cour, je me déplace à pied, sans utiliser : mes patins à roues alignées, ma trottinette, ma planche à roulettes ou mon vélo;
- C. Je nomme tous les adultes de l'école en utilisant madame ou monsieur;
- D. Je ne porte pas de couvre-chef (incluant le Capuchon) dans la Classe;
- E. Je m'abstiens de mâcher de la gomme.

2. SÉCURITÉ

- A. Je quitte l'école sans tarder aux sorties du midi et du soir;
- B. J'utilise toujours les portes donnant dans la cour;
- C. Je ne circule jamais dans le stationnement si je ne suis pas accompagné d'un adulte;
- D. Je circule dans l'école après avoir obtenu l'accord d'un adulte responsable;
- E. Je ne joue pas près des supports à bicyclettes;
- F. Je reste à l'intérieur des limites permises;
- G. Je dois avoir une permission écrite pour sortir de l'école durant les heures de cours et pendant la période du dîner;
- H. Je dois porter des chaussures en tout temps dans l'école et je m'assure que mes lacets sont toujours attachés.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT MATÉRIEL

- A. Je prends soin du matériel scolaire qui m'est prêté, sinon mes parents devront le rembourser;
- B. Je range correctement mes effets personnels dans le vestiaire (manteau, bottes, chaussures, sac...)
- C. Je respecte les végétaux qui embellissent la cour et les abords de l'école, ainsi que les infrastructures de celle-ci.

RÈGLES DE CONDUITE DONT LES MANQUEMENTS ENTRAÎNENT UNE CONSÉQUENCE MINEURE

1. Je cesse de jouer et je prends mon rang à la première cloche;
2. Je suis en silence à la deuxième cloche;
3. J'entre dans l'école en silence;
4. Je suis en silence dans l'école, sauf lorsque la cloche sonne annonçant les départs aux récréations, le midi et en fin de journée;
5. Je me déplace calmement, en marchant et de façon sécuritaire;
6. Je joue de manière sécuritaire;
7. Je ne lance aucun objet : balle de neige, cailloux, sable, nourriture, etc.
8. Je respecte mon environnement, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur (arbres, gazon, jeux) et je jette les ordures dans les poubelles.



*Tout autre comportement jugé inadéquat par un adulte de l'école peut être sanctionné.

CONSÉQUENCES POUR LES MANQUEMENTS MINEURS

Première année, première étape :

1^{er}, 2^e et 3^e manquement : Mes parents sont informés et signent mon Passeport.

4^e manquement : Mes parents sont informés et signent mon Passeport.
Je serai gardé en retenue à la date prévue.

Si'il y avait d'autres manquements mineurs, la même séquence sera reprise pour les manquements 5, 6, 7 et 8.

***À compter de la 2^e étape, les premières années ont le même mode de fonctionnement que les 2^{es} années, le 2^e et 3^e cycle, vous réferez au paragraphe ici-bas.**

Deuxième année, deuxième et troisième cycles :

1^{er} et 2^e manquement : Mes parents sont informés et signent mon Passeport.

3^e manquement : Mes parents sont informés et signent mon Passeport.
Je serai gardé en retenue à la date prévue.

Si'il y avait d'autres manquements mineurs, la même séquence sera reprise pour les manquements 4, 5 et 6.

RÈGLES DE CONDUITE DONT LES MANQUEMENTS ENTRAÎNENT UNE CONSÉQUENCE MAJEURE

1. Je parle poliment pour donner mon opinion ou expliquer une situation. Je ne dis aucune parole pouvant blesser ou dénigrer qui que ce soit. Je n'utilise pas de vocabulaire vulgaire et/ou grossier. L'attitude non verbale arrogante n'est pas tolérée;
2. Je traite les autres, adultes et élèves, avec respect dans mes gestes. Je ne frappe pas ni ne bouscule. Je ne pose aucun geste pouvant blesser quelqu'un;
3. Je n'obtiens pas d'une personne un bien, un service ou une faveur contre sa Volonté;
4. Je ne pose aucun geste de vandalisme.



*Tout autre comportement jugé inadéquat par un adulte de l'école peut être sanctionné

CONSÉQUENCES POUR LES MANQUEMENTS MAJEURS

Première année, première étape :

- 1^{er} Avertissement :
- Mes parents sont informés et signent mon Passeport;
 - J'aurai une réflexion écrite à faire, que mes parents signeront.

*À compter de la 2^e étape, les premières années ont le même mode de fonctionnement que les 2^{es} années et le 2^e et 3^e cycle.

Ensemble des niveaux :

- 1^{er} manquement :
- Mes parents sont informés et signent mon Passeport;
 - Je serai gardé(e) en retenue à la date prévue.
- 2^e manquement :
- Mes parents sont informés et signent mon Passeport;
 - Je serai gardé(e) en retenue à la date prévue;
 - **Je conviendrai d'un geste réparateur avec mon ou ma titulaire de classe;**
 - Je ne participerai pas à ma récompense d'étape.
- 3^e manquement :
- Mes parents sont informés et signent mon Passeport;
 - Je serai gardé(e) en retenue à la date prévue;
 - Mes parents sont avisés indiquant que je suis suspendu(e) à l'interne pour un temps déterminé, avec des travaux à réaliser. Cette suspension peut se faire pendant les récréations, à l'heure du dîner ou même lors d'une journée pédagogique.

***Les retenues auront lieu toutes les deux semaines selon un horaire déterminé d'avance.**

En tout temps, lorsqu'un geste jugé démesuré est produit, la direction et l'équipe-école se réservent le droit de prendre des mesures disciplinaires adaptées à la gravité du comportement. Les parents pourraient être convoqués.

LES INTERDITS



- Sont interdits à l'école, tout vêtement, souliers, coiffure ou autres artifices jugés inappropriés. Je me présente à l'école dans une tenue convenable. Mes vêtements sont propres, décents et n'affichent pas d'idées sexistes, racistes, violentes ou dégradantes. Je ne porte ni bustier, ni Camisole trop échancrée ou à bretelles filiformes. Je ne porte pas de sandales de plage « gougounes ». Les shorts, jupes et robes sont de longueur réglementaire : longueur équivalente à celle des bras allongés près du corps;
- Planche à roulettes, trottinette, patins à roues alignées et vélos sur le terrain de l'école;
- Couteau, canif, chaîne ou tout autre objet jugé dangereux;
- Jeux électroniques, cellulaire, caméra photo, caméra vidéo, iPod, iPad, montres intelligentes et autres*;
- Tout objet personnel (jeux, balles, ballons, cordes à danser, Rubik cubes, cartes à collectionner, Legos, figurines et autres)*;
- * **À moins d'une permission spéciale, ces objets sont interdits en tout temps. L'école n'est pas responsable des bris et de la perte d'autres objets personnels des élèves.**

IDÉES DE CONSÉQUENCES OU DE GESTES DE RÉPARATION SUITE À UN INTERDIT OU UN MANQUEMENT EN LIEN AVEC LE PASSEPORT

- L'élève pourrait porter des vêtements fournis par l'école (*Ces vêtements devront être lavés à la maison et rapportés à l'école*);
- L'objet est confisqué;
- L'objet est retourné à la maison sous scellé;
- Les parents sont avisés et doivent venir chercher l'objet confisqué;
- Une rencontre avec la direction peut être organisée;
- Une conséquence mineure ou majeure peut être donnée dans le passeport;
- Marcher en compagnie de l'enseignant(e) lors de la récréation (surveillance rapprochée);
- Payer le coût de la facture pour la réparation ou le nettoyage;
- Être accompagné à l'arrivée et au départ de l'école par un élève responsable ou d'un adulte;
- Production d'une affiche en lien avec l'infraction;
- Remplacement de l'objet brisé ou vandalisé;
- Lettre d'excuses;
- Travaux communautaires;
- Faire un message à l'interphone en lien avec la règle enfreinte du code de vie à respecter;
- Réparer ou nettoyer le matériel endommagé ou souillé.





POUR LES USAGERS DE L'AUTOBUS

- ✓ Je ne peux pas prendre l'autobus si je ne suis pas inscrit dans un circuit (matin, soir).
- ✓ Je ne peux pas changer de circuit d'autobus à moins d'une autorisation de la Commission scolaire des Patriotes.

Pour ma sécurité et celle des autres, dans l'autobus...

- ✓ Je m'assois le plus rapidement possible et je laisse l'allée centrale libre;
- ✓ Je demeure assis(e) durant le trajet et je respecte les autres en paroles et en gestes.
- ✓ Je ne sors pas la tête, les bras, les mains ou toute autre partie du corps, en dehors de l'autobus;
- ✓ Je ne lance pas d'objets à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus;
- ✓ Je ne mange pas dans l'autobus;
- ✓ Je n'utilise la porte de secours qu'en cas d'urgence seulement;
- ✓ Je parle calmement;
- ✓ Je parle au chauffeur qu'en cas de nécessité;
- ✓ Je ne cause aucun dommage à l'autobus. Les élèves trouvés responsables de bris devront payer les réparations;
- ✓ Je transporte uniquement des objets ou équipements qui peuvent être tenus sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève;
- ✓ Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé (sac d'école, sac de toile);
- ✓ J'attends les instructions du chauffeur avant de quitter l'autobus, en cas de panne ou d'accident;
- ✓ J'attends l'arrêt complet de l'autobus avant de me lever et de descendre du véhicule.

CONSEQUENCES

1^{re} plainte écrite envoyée à l'école.

2^e plainte écrite envoyée à l'école.

3^e plainte écrite envoyée à l'école.

4^e plainte écrite envoyée à l'école.

La direction informe mes parents, 1^{er} avis;

La direction informe mes parents, 2^e avis;

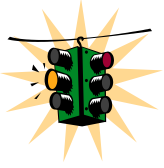
Je peux être retiré(e) du transport scolaire pour un temps déterminé par la direction;

Je peux être retiré(e) du transport scolaire pour une période indéterminée par la direction.

Extrait de la politique sur le transport scolaire de la Commission scolaire des Patriotes.

« Il appartient à la direction d'école de prendre les mesures qu'elle juge appropriées en fonction des circonstances et de la gravité des manquements aux règles d'utilisation du transport scolaire. Ces mesures peuvent inclure une suspension temporaire ou annuelle du privilège d'utilisation du transport scolaire. »

LES ALLERGIES



Nous vous demandons d'éviter de mettre dans le lunch ou les collations de votre enfant des aliments contenant des allergènes (ex. : arachides, noix, etc.).

POUR MA SANTÉ

En lien avec les recommandations du Guide alimentaire canadien et le Cadre de référence relatif à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, je choisis comme collations des aliments sains et équilibrés: fruits frais, légumes crus, fromages, etc.



ENGAGEMENT

Les règles de vie contenues dans ce document sont celles que je dois respecter. Elles font de notre école un endroit où il fait bon vivre, où on se sent bien et en sécurité.

J'ai le droit au respect et j'ai le devoir de respecter les personnes et les choses qui m'entourent.

Je m'engage à respecter les RÈGLES DE VIE de mon école.

Élève

Parents

Date